

ANTIQUITÉS - BROCANTE
Formulaire d'inscription - Professionnel

DIMANCHE 31 MAI 2026

LA CIERGERIE DES MOULINS
3, RUE DE LA VALLÉE, 76730 LES MOULINS

IDENTITÉ:

Nom:.....

Prénoms:

Adresse:.....

CP:.....VILLE:.....

Email:.....

N° de Tel.:.....

N° CNI:.....

N° d'immatriculation du véhicule:.....

TARIFS:

Stand -> 5€/m pour les non-adhérents ☐

3,5€/m pour les adhérents ☐

-> Je demande une adhésion de 15€/an ☐

Nombre de mètre.....

Location une table de 180 x 70 + une chaise 4€ ☐

Formule déjeuné exposant sur place 8€ ☐

(Part salée + Part sucrée + boisson au choix)

TOTAL :

Chèque à l'ordre de « La Ciergerie des Moulins ☐

DOCUMENTS À FOURNIR:

Pour valider votre inscription, vous devez:

- Remplir le présent formulaire d'inscription
- Remettre une copie de votre carte nationale d'identité
- Remettre une copie de votre Kbis
- N° Siret
- Lire et signer le règlement de l'évènement.
- Nom de l'assurance et n° Adhésion assurance
- Attestation sur l'honneur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR:

Je soussigné(e) (Nom et prénom).....

Adresse:.....

Certifie sur l'honneur d'être, en tant que professionnel, au registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Fait à:

Le:

Signature:

CONDITIONS GÉNÉRALES:

- Aucun remboursement n'est possible après l'inscription quel que soit le motif.
- Ticket pour une boisson chaude sera offerte pour chaque exposant
- La Ciergerie des Moulins se réserve le droit de refuser un exposant si il estime que la vente du produit fait tort à l'organisation et au bon déroulement de celui-ci.

RÈGLEMENT DE L'ÉVÈNEMENT #1

ANTIQUITÉS - BROCANTES

- Cet évènement est réservé aux particuliers ainsi qu'aux professionnels
- Aucune exposition et aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est acceptée
- Afin de créer une harmonie visuelle et de valoriser l'ensemble des stands, chaque exposant recevra une nappe blanche ancienne fournie par l'organisateur, à utiliser sur leur table et à remettre à la fin de l'évènement.
- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- L'association la Ciergerie des Moulins décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration du matériel, des objets ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement
- L'installation s'effectue entre 5h et 8h. La vente sera ouverte au public de 8h à 18h.
- Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de l'évènement sauf autorisation express.
- L'exposant pourra laisser son véhicule à l'intérieur du site dans la limite des places disponibles, en indiquant son n° d'immatriculation au bulletin d'inscription. Son véhicule devra rester immobile durant l'évènement. Un seul véhicule par exposant.
- Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les murs du bâtiment.
- L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
- Un registre de police sera tenu par l'association organisatrice de l'évènement, pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la préfecture.
- Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 8h à 18h et à quitter les lieux en ayant rangé son matériel et en nettoyant intégralement l'espace occupé.
- Des poubelles de recyclage et bennes à ordures seront à disposition.
- Les emplacements seront définis par les organisateurs.
- Chaque exposant présente lors de son arrivée sa carte d'identité et s'engage à suivre les instructions de l'équipe organisatrice
- Les animaux de compagnie sont les bienvenus à condition qu'ils soient tenus en laisse, restent calmes, et sous la surveillance de leur propriétaire. Nous demandons également à ce que les déjections soient ramassées immédiatement.
- Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou annuler l'évènement en cas de force majeure. En cas d'annulation, tous les exposants seront remboursés.